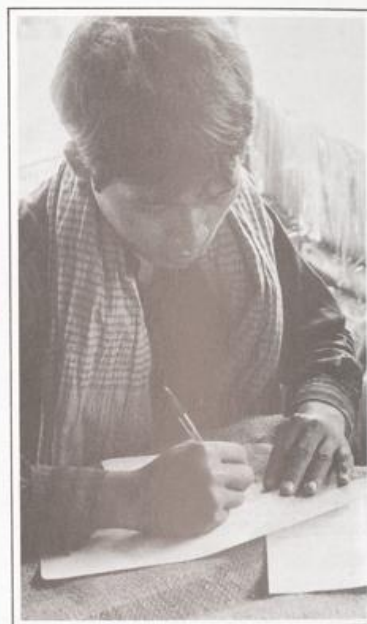


ECHANGE DE NOUVELLES

Après avoir rétabli le contact entre les membres d'une famille séparée, l'Agence leur propose d'utiliser son service de message Croix-Rouge. Ces messages, rédigés sur un formulaire standard, sont généralement limités à 25 mots. Ils sont surtout utilisés dans des situations où le recours aux services pos-

taux normaux n'est pas possible

La distribution et la transmission de messages familiaux sont souvent effectuées avec l'aide des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Si nécessaire, ces dernières mettent sur pied leurs propres réseaux pour s'acquitter plus rapidement de cette tâche.



G. LEBLANC/CICR

